



LETTRE D'ENGAGEMENT 2025 - 2026

Les frais d'internat pour l'année scolaire s'élèvent à **2 241.00 €** (deux mille deux cents quarante et un euros).

Ce montant est un **forfait annuel** qui doit être réglé dans sa totalité dès la rentrée **quelle que soit la date de départ de l'élève de l'internat**. Toutefois, des facilités de paiement sont accordées.

MODALITÉS DE PAIEMENT PROPOSÉES : (cocher la case correspondante)

☐ **Paiement en 1 fois :**

2241,00 € à régler entre le 1^{er} et le 05 septembre 2025 **ou dès le 25/08/2025**

☐ **Paiement en 3 fois :**

VERSEMENTS	PERIODE	MONTANT
1 (obligatoire avant l'entrée)	Du 1 ^{er} au 05/09/2025 ou dès le 25/08/2025	945,00 €
2	Du 1 ^{er} au 09/12/2025	675,00 €
3	Du 1 ^{er} au 09/02/2026	621,00 €

☐ **Paiement en 9 fois :**

VERSEMENTS	PERIODE	MONTANT
1 (obligatoire avant l'entrée)	Du 1 ^{er} au 05/09/2025 ou dès le 25/08/2025	945,00 €
8 mensualités	D'octobre 2025 à mai 2026 (1 ^{ère} semaine de chaque mois)	162,00 €

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Paiement en ligne (identifiants internet fournis par le service GESTION),
- Chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Charles Coeffin,
- Virement (TRESOR PUBLIC – IBAN : FR76 1007 1971 0000 0010 0091 112 – BIC TRPUFRP1)

Merci d'utiliser un libellé explicite pour les virements bancaires et paiements en ligne.

(INTERNAT, NOM ET PRENOM de l'élève)

ENGAGEMENT DES PARENTS : Nous sommes conscients du montant des frais de l'internat et acceptons que toute année commencée soit due intégralement. Nous nous engageons donc à régler la totalité des frais de l'année scolaire, selon la modalité de paiement cochée ci-dessus.

En cas de non-respect des paiements, nous acceptons que l'Agent comptable engage une procédure de recouvrement d'impayés. **(Photocopie de la pièce d'identité + RIB des parents à fournir)**

ELEVE - NOM PRENOM	Classe et mail	RIB	Pièce D'identité
PERE – NOM PRENOM	Nom et Adresse de l'employeur	RIB	
mail :		☐	
MERE – NOM PRENOM	Nom et Adresse de l'employeur	RIB	
mail :		☐	

Date :

Signature des parents :

A remettre à l'Intendance à la rentrée